

## Thème : Conventions intra-groupe

**Date :** Vendredi 20 Octobre 2023 de 14h à 17h

**Lieu :** Angers

**Pré-requis** être avocat / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- Comprendre les règles encadrant les conventions intra-groupe
- Maîtriser les procédures de contrôle des conventions
- Identifier les points de vigilance

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

- **Cadre contractuel des conventions intra groupe : convention courante et conventions réglementées**
- **Différents types de conventions : prestations de service / convention financière**
- **Risques juridiques et fiscaux**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication du support et des annexes.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Mélanie JOSSE, Avocate au Barreau de La Roche sur Yon

#### Informations importantes :

• Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

• Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.